

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CE1023

présenté par

M. Dive, Mme Anthoine, Mme Bonnet, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Bourgeaux,  
M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Descoeur, Mme Duby-  
Muller, M. Forissier, Mme Genevard, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder,  
Mme Petex, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, M. Taite,  
M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry

-----

#### AVANT L'ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« Former et mettre l'innovation au service du renouvellement des générations et des transitions en agriculture »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à souligner le fait que l'innovation doit servir de tremplin nécessaire pour le renouvellement des générations et des transitions en agriculture. En effet, dans un contexte où les défis agricoles sont de plus en plus complexes et les exigences en matière de durabilité de plus en plus pressantes, il est impératif d'adopter une approche résolument tournée vers l'innovation et, par conséquent, d'allouer les ressources nécessaires pour favoriser cette évolution.